

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PETITE RÉPARATION NAVALE

BRESTPORT MARINE SERVICES

Concertation 28 mai > 30 juin 2025

Balade commentée

Mercredi 18 juin 2025

COMPTE-RENDU

Nombre de participants : 20

Intervenants

- M. Pierre CHARBONNIER, responsable projet développement opérationnel
- M Jean-Christophe HATTENVILLE, directeur du développement BrestPort
- M. Jean-Yves DERUYTER, MD Conseil & associés

Durée de la réunion : 1h40 – de 18h35 à 20h15

Présentation générale du projet

Le projet Brest Port Marine Service s'inscrit dans le cadre de la création de l'entreprise BrestPort, concessionnaire du port de Brest pour 40 ans depuis le 1er janvier 2024.

Il vise à mettre en place une aire de carénage sur le port de Brest, intégrant notamment :

- L'installation de pontons pour faciliter l'accueil des bateaux à faible tirant d'eau
- La rénovation des magasins C et D
- L'électrification des quais
- Un élévateur à bateaux de 650 tonnes
- Une aire de carénage de 32 000 m² avec une double nef de 2 000 m²
- Une aire de traitement des eaux de carénage

Ce projet répond à un besoin croissant des industriels en termes de maintenance, avec un potentiel identifié d'environ 300 navires.

Intégration paysagère et simulations visuelles

L'intégration paysagère du projet a fait l'objet de nombreuses itérations pour réduire son impact visuel tout en conservant sa fonctionnalité. La hauteur de la nef a été réduite de 28 à 20 mètres, ce qui permet encore de traiter 80% de la flotte envisagée¹. Des simulations visuelles ont été réalisées depuis différents points de vue de la ville, notamment depuis Poullic Al Lor et le square Beaupré, pour évaluer l'impact sur le paysage urbain et le grand paysage. L'objectif est de respecter l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) tout en créant un outil industriel efficace.

Impact sur les circulations et modifications urbaines

Le projet entraînera la suppression du flux public sur la rue de Madagascar, qui sera intégrée à l'aire de carénage. Ce flux, représentant environ 5300 véhicules par jour, sera reporté sur la rue des Colonies. L'aire de carénage elle-même générera un trafic d'environ 325 véhicules légers et 1 à 2 poids lourds par jour. En termes de stationnement, environ 80 places seront créées sur l'aire pour répondre aux besoins des industriels. La piste cyclable existante sera maintenue. Le projet modifiera la vitrine portuaire, créant un nouveau lieu de vie pour les citoyens brestois avec une visibilité différente de l'activité portuaire. Une réflexion est en cours sur l'intégration d'éléments artistiques sur les clôtures du site.

Enjeux en phase chantier et exploitation

En phase chantier, les principaux enjeux concernent la qualité de l'eau, la protection de la faune et de la flore, et la gestion des nuisances sonores, notamment lors du battage des pieux pour la construction de la darse. En phase exploitation, le projet devrait générer un impact économique important avec 350 emplois concernés et un chiffre d'affaires annuel estimé à 35 millions d'euros. L'utilisation de la nef permettra de limiter les nuisances sonores et la dégradation de la qualité de l'air.

Caractéristiques de la nef et activités associées

La nef, d'une hauteur de 20 mètres, permettra de travailler sur les navires à l'abri des intempéries, garantissant ainsi le respect des plannings pour les armateurs. Elle sera équipée de ponts roulants

pour la manutention des composants. Bien que sa hauteur réduite implique une rupture de charge pour l'entrée des navires, elle reste un outil industriel crucial pour la compétitivité du port de Brest.

Temps d'échange lors des arrêts

Q1 / Un participant demande le nombre de niveaux prévus et si les bureaux seraient en surélévation. Il estime qu'une nef est, par définition, un bâtiment assez haut.

Réponse de BrestPort

En termes de disposition, les nefs sont dissociées des bureaux. Une nef est un outil industriel pour traiter les navires, et les bureaux sont placés à proximité de la darse afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble du site. Le projet initial prévoyait une nef d'une hauteur de 28 mètres, ce qui aurait eu un impact visuel important sur le paysage urbain et le grand paysage. La hauteur de la nef a été réduite à 20 mètres, soit 4 mètres de moins que le bâtiment voisin. Cette réduction permet de préserver les vues sur la presqu'île de Crozon tout en conservant la fonctionnalité industrielle pour 80 % de la flotte envisagée.

Q2 / Un participant évoque la réfection de la gare maritime et demande si cela est compris dans le projet.

Réponse de BrestPort

La gare maritime ne fait pas partie de l'emprise des projets BrestPort. Elle est portée par la Région Bretagne directement.

Q3 / Un participant demande où sera positionné l'élévateur à bateaux.

Réponse de BrestPort

L'élévateur sera également sur l'aire de petite réparation.

Q4 / Un participant évoque le bruit lors des opérations de sablage sur un espace ouvert.

Réponse de BrestPort

- *BrestPort conduit des études complémentaires liées à la nuisance acoustique afin d'établir un état zéro qui sera mesuré à la fin juin. Par simulation, les nuisances sonores associées à l'activité portuaire qui est projetée sur le site seront intégrées pour pouvoir projeter ce qui pourra être perçu lors des différentes activités. Il est projeté jusqu'à 200 navires par an qui pourraient travailler sur l'aire de carénage. La double nef proposée est à disposition des industriels pour pouvoir contenir le bruit et les rejets. C'était d'ailleurs une demande de la Région, d'avoir une aire de carénage la plus verte possible.*

Q5 / Un participant demande comment les rejets seront traités pour éviter la pollution atmosphérique.

Réponse de BrestPort

L'aire de carénage est une réponse à une réglementation de plus en plus stricte. Des cocons seront utilisés pour confiner les navires lors des opérations de maintenance lorsque ce sera nécessaire. Une station de traitement des eaux de carénage est prévue permettant, en sortie, d'avoir un niveau de pollution des eaux qui soit acceptable pour être rejeté ou capté. Une étude est menée afin de recycler cette eau en circuit fermé.

Q6 / Un participant demande si la toxicité des peintures a évolué.

Réponse de BrestPort

Les peintures évoluent en permanence avec de moins en moins de toxicité.

Q7 / Un participant souhaite une précision sur la différence entre exploitant et industriel.

Réponse de BrestPort

L'exploitant est BrestPort. Il aura la gestion de l'aire et la disposition des infrastructures. L'industriel travaille en direct sur le navire.

Q8 / Un participant demande si les stationnements ne vont pas gêner lors des circulations de machines.

Réponse de BrestPort

La représentation graphique permet uniquement de visualiser que des stationnements sont prévus pour répondre aux besoins estimés par les industriels. En cours de manutention, les places seront vacantes pour permettre le passage des machines.

Q9 / Un participant demande quelles rues vont changer.

Réponse de BrestPort

Le flux de circulation sera reporté sur la rue des Colonies, qui est existante. Un travail est en cours avec les services de Brest métropole et Brest Métropole Aménagement pour optimiser la gestion des flux à proximité de l'aire.

Q10 / Un participant s'interroge sur les contraintes liées à l'aspect esthétique pour l'intégration du bâtiment.

Réponse de BrestPort

L'architecte des bâtiments de France (ABF) est garant de l'intégration paysagère des bâtiments². BrestPort travaille à l'élaboration d'une charte architecturale pour les clients qui sera validée cette année.

Q11 / Un participant demande quelles sont les échéances.

Réponse de BrestPort

Le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) doit être déposé fin 2025 aux services de l'État. Le PLU doit être modifié car il limite la hauteur des constructions à 15 mètres dans la zone concernée, ce qui est incompatible avec le projet de nef de 20 mètres. Une procédure de mise en compatibilité du PLU est engagée avec Brest métropole pour porter la limite de hauteur à 20 mètres. Cette procédure inclura une concertation préalable et une enquête publique en 2026. L'autorisation de début de travaux sera obtenue fin 2026. L'objectif des travaux est fixé à début 2027, avec 18 mois de travaux projetés, et une mise en service de l'aire à l'été 2028.

(1) : *Cependant la machine élévateur à sangles ne pourra plus rentrer dans les nefs et cela nécessitera une manipulation supplémentaire du bateau avec un autre équipement de manutention.*

(2) *Un concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse est en cours et les offres seront étudiées. Le permis de construire sera soumis à l'autorisation de Brest métropole avec avis de l'ABF.*